

FOIRE AUX QUESTIONS

Partie 1 – Formulaire en ligne ou papier

Partie 2 – Abonnement Abeilles&Fleurs

Partie 3 – Assurance & Ecocontribution

Partie 4 – Formulaires refusés

Partie 5 – Formulaires envoyés en début d'année

Parties 6 – Contacter l'équipe de l'UNAF

Partie 1 – Formulaire en ligne ou papier

Q – Dois-je passer par le formulaire en ligne ou le formulaire papier pour adhérer à l'UNAF ?

R – Nous vous invitons à privilégier le formulaire en ligne car plus rapide à remplir et à calculer, et plus économique pour vous. Le bulletin numérique et le règlement en ligne sont plus rapides à enregistrer, à consulter et à corriger, et plus économique pour l'UNAF.

Les paiements sur la plateforme AssoConnect sont sécurisés et vos données bancaires ne sont pas enregistrées. Le traitement manuel du formulaire papier, accessible dans la rubrique « je souhaite m'abonner à la revue Abeilles et Fleurs » ou dans les revues, et les délais d'envois postaux peuvent retarder son enregistrement.

Q – A quelle adresse dois-je envoyer le formulaire papier ?

R – Le courrier doit être adressé à l'UNAF (5 bis rue Faÿs 94160 Saint Mandé).

Q – Comment vérifier que mon formulaire a bien été enregistré ?

R – Si vous avez réglé un formulaire en ligne, vous recevez dans la foulée un justificatif par mail (vérifiez vos courriers indésirables) avec une facture. Dans le cas d'un formulaire papier, le débit de votre chèque confirme votre enregistrement.

Q – Puis-je remplir un formulaire en ligne ou papier n'importe quand dans l'année ?

R – Non, vous pouvez le faire du 1^{er} janvier 2025 au 10 décembre 2025

Q – J'ai rempli mon formulaire en fin de mois, suis-je enregistré immédiatement ?

R – Nous garantissons l'enregistrement immédiat uniquement des formulaires réceptionnés et réglés entre le 1^{er} et le 20 du mois. Pour les autres formulaires, l'enregistrement peut être reporté au mois suivant.

Q – J'appartiens à une structure apicole. Puis-je passer par votre formulaire ?

R – Vérifiez auprès de votre syndicat, fédération, association ou groupement apicole s'il n'est pas déjà adhérent à l'UNAF. Si vous êtes dans une structure adhérente, vous devez régler tous nos services uniquement par son intermédiaire.

Q – J'ai besoin d'une facture, comment l'obtenir ?

R – Si vous êtes passé par un formulaire en ligne, vous recevrez sa facture dans le mail confirmant votre enregistrement. Pour le formulaire papier, vous devez adresser votre demande à Marie BAPTISTA à partir du 1^{er} avril. Aucune facture ne pourra être envoyée avant le règlement de votre formulaire.

Partie 2 – Abonnement Abeilles&Fleurs

Q – Comment se déroule l’envoi des revues ?

R – L’abonnement est compté sur l’année civile en cours, de janvier à décembre. Suite à votre enregistrement, vous recevez votre première revue le mois suivant (entre le 10 et le 20). Les anciennes revues 2025 vous seront envoyées dans la même période que votre première revue.

La revue estivale regroupant les mois de juillet et d’août, tous les abonnements enregistrés du 01 juillet au 31 août recevront leurs revues à partir de septembre.

Q – Il me manque une ou plusieurs revues, que dois-je faire ?

R – Si vous n’avez pas reçu avant le 28 du mois votre nouvelle revue, prévenez [Marie BAPTISTA](#) et nous vous la renverrons dans la limite des stocks disponibles. Nous renvoyons aussi les anciens numéros à la demande si nous les avons encore en stock.

Q – J’ai reçu des revues alors que je n’ai pas renouvelé mon abonnement. Est-ce normal ?

R – Ne tardez pas à renouveler votre abonnement dès janvier. Sachez que vous recevez les revues de janvier et de février 2025 en prolongement de votre abonnement 2024. Si vous avez renouvelé votre abonnement en début d’année, vous ne recevrez pas de doublon. Auquel cas, contactez rapidement [Marie BAPTISTA](#).

Partie 3 – Assurance & Ecocontribution

Q – L’abonnement à la revue Abeilles&Fleurs et l’adhésion à l’UNAF sont obligatoires ?

R – L’adhésion et l’abonnement sont obligatoires pour souscrire à l’assurance et/ou à l’écocontribution.

Q – Quels sont les détails du contrat d’assurance signé avec Groupama ?

R – Vous trouverez toutes ses informations dans la rubrique « Assurance des ruches & déclaration de sinistres ».

Q – J’ai réglé mon formulaire aujourd’hui, quand vais-je recevoir mes attestations ?

R – L’attestation d’assurance est envoyée par Groupama le mois suivant le règlement de votre formulaire. Si vous ne la recevez pas avant le 28 du mois, contactez [Marie BAPTISTA](#) pour qu’une demande de renvoi soit adressé à Groupama. L’attestation sera envoyée le mois suivant votre demande. Nous ne pouvons pas les envoyer avant ni définir la date de leur réception.

L’attestation écocontribution est envoyée à la demande auprès de [Marie BAPTISTA](#) à partir du 1^{er} avril. Aucune attestation des années précédentes ne pourra être envoyée.

Q – J’ai oublié de souscrire aux options ou j’ai mal renseigné mon formulaire, que faire ?

R – Contactez [Marie BAPTISTA](#) pour convenir du complément.

Q – Je vais acquérir dans l’année de nouvelles ruches. Dois-je les intégrer au formulaire ?

R – Vous pouvez les prendre en compte dans le formulaire avant leur acquisition, ou convenir d’un complément avec [Marie BAPTISTA](#) quand vous vous apprêtez à les acquérir.

Q – Suis-je obligé de renseigner mon N° SIRET et de confirmer avoir pris connaissance des CGV/CGV Adelphe si je souscris à l’écocontribution en 2025 ?

R – Ces deux informations sont obligatoires pour valider votre écocontribution.

Partie 4 – Formulaire refusés

Les formulaires remplissant un ou plusieurs de ces critères seront automatiquement refusés :

- Assurance souscrit sans indiquer la formule ou en choisissant plusieurs formules.
- Assurance et/ou Ecocontribution souscrite(s) sans l'abonnement à la revue ni l'adhésion.
- Assurance et/ou Ecocontribution souscrite(s) sans indiquer le nombre de ruches
- Assurance et Ecocontribution souscrite(s) avec des nombres différents de ruches.
- Ecocontribution souscrite sans Numéro SIRET ou avec un identifiant incorrect
- Ecocontribution souscrite sans confirmer la connaissance des CGV/CGU Adelphe
- Appartenance à une structure apicole adhérente à l'UNAF.
- Usage d'un formulaires papiers des années précédentes.
- Chèque abimé, mal orthographié, absent ou incomplet.
- Erreur de calcul dans le total du formulaire.
- Abonnement souscrit sans l'adhésion à l'UNAF.

Si vous envoyez un formulaire papier erroné, l'UNAF entrera en contact avec vous pour vous expliquer le motif du refus et pour convenir ensemble d'une solution. Sans retour de votre part, l'enregistrement peut être retardé. Dans l'attente de votre réponse, le formulaire papier et le chèque correspondant sont conservés. Si vous aviez rempli un formulaire en ligne, prenez rapidement contact avec Mme.BAPTISTA pour convenir d'une solution.

Merci d'envoyer vos formulaires en début de mois, pour que les corrections puissent s'effectuer le plus rapidement possible. Auquel cas l'envoi de vos premières revues et celle de votre attestation d'assurance peuvent être reportés au mois suivant

Partie 5 – Formulaire envoyés en début d'année

La période du 1^e janvier au 31 mars est celle où l'équipe de l'UNAF est la plus sollicitée. Les retours à vos mails, aux appels et aux formulaires erronés rencontrent de fort retard. Nous vous recommandons le recours aux mails, la ligne téléphonique étant saturée. Nous vous recontacterons dans la mesure du possible et les SMS ne recevront pas de réponse écrite. Les demandes d'attestation Citéo et de factures sont prises en compte à partir du 1^e avril. Seuls les formulaires en ligne pourront être consultés avant avril.

Merci de bien prendre en compte toutes les informations présentes sur cette page et sur nos formulaires avant de nous contacter. Toute question déjà répondue dans la Foire Aux Questions sera renvoyée sur cette page.

Parties 6 – Contacter l'équipe de l'UNAF

Les coordonnées de l'équipe salariées sont accessibles dans la rubrique « l'équipe ». En cas de doute, adressez votre mail à Marie BAPTISTA pour qu'il soit transféré. Nous vous répondrons le plus rapidement possible en fonction du sujet abordé.

Coordonnées de Marie BAPTISTA :

marie.baptista@unaf-apiculture.info - 01 41 79 74 40 - 06 26 82 46 54

Le standard téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 (hors jours fériés).

Vous pouvez retrouver leurs coordonnées dans la rubrique « Les syndicats en région »